

Bréhat *murmure*

La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité Edgar Morin

N°2 Février 2017



L'environnement à Bréhat : Agir plus fermement !

Page 2

La gestion des ordures ménagères :

Un système en fin de vie

Page 4

Quel avenir pour
nos déchets verts ?

Page 7

Des sanitaires publics
insuffisants pendant l'été

Page 9

Bréhat à l'ère de la télé médecine.

Page 10

Les soins à domiciles :

Un enjeu d'avenir

Page 11

Et nos rubriques permanentes

Cela se murmure

La photo qui murmure

Murmure humour

Vos murmures

Le portrait

Mots croisés

Nos informations

Directeur de publication : Henri Simon ; Coordinatrice : Danouchka Prigent
Publié par l'association « Bréhat Murmure » ; Impression : Onlineprinters.fr

L'environnement à Bréhat :

Agissons !

Par Henri Simon, conseiller municipal

Autrefois à l'avant-garde, Bréhat est aujourd'hui en retard pour se préoccuper de son environnement ; il nous faut agir plus fermement !

La protection de l'environnement à Bréhat est une question essentielle. Le site de notre île est fragile et demande toute notre attention. C'est ce qu'ont compris nos anciens élus qui ont été à l'avant-garde. Aujourd'hui je ne suis pas sûr que nous soyons au même niveau en tant qu'élus.

La plaque photographiée ci contre, que l'on voit à chaque fois que l'on prend ou que l'on revient d'une vedette, montre à quel point nos élus ont su être en avant-garde. En 1907, au début du vingtième siècle où le rush touristique n'existait pas, même si notre île était déjà prisée, où les congés payés n'étaient encore qu'une revendication syndicale, ils ont compris que le site de notre île devait être protégé. Il faut rendre hommage à François Le Monnier, Maire de l'époque, qui a demandé au ministre des Beaux Arts de classer notre commune lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1907. Bréhat est classé le 13 Juillet 1907 ; c'est le premier site classé au titre de la loi de 1906 sur la protection des sites.

Les élus qui se sont succédé, tout au long du XX^{ème} siècle, ont tous eu cette volonté de préserver le plus possible notre patrimoine naturel. Nous devons être fiers de cela.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^{ème} siècle, sommes-nous les dignes héritiers de ces élus clairvoyants et sommes nous toujours aussi avant-gardistes ?

J'ai un certain doute.

Il faut reconnaître que beaucoup de choses ont été faites ces dernières années. La construction de la déchetterie est un bel exemple. Elle a permis d'arrêter définitivement les feux pour brûler les déchets sur le site de Chicago. Elle autorise enfin un tri sélectif efficace.

Mais cela ne suffit pas.

En se baladant sur notre île, et particulièrement sur l'île nord, on peut constater à quel point elle se



détériorer. La pression touristique n'y est pas étrangère.

Notre maire avait un projet qui consistait à vendre une partie non négligeable de l'île nord, environ 10% de sa surface, au Conservatoire du Littoral. Cet établissement public, qui est chargé de la protection des sites du littoral français, fait des choses magnifiques. Il dispose d'une véritable expérience de la protection de ces sites.

Pourtant ce n'était pas une bonne idée. Car le transfert de propriété était trop important. Nous nous sommes opposés à ce projet pour au moins trois raisons. La première était liée à la perte de la maîtrise foncière des terrains vendus à cet organisme. En second lieu cette perte est définitive, car une fois achetées les terres entrent dans le domaine public du conservatoire et resteront définitivement sa propriété. Il n'y a pas de retour en arrière possible. Enfin le projet de l'établissement restait très flou.

Comme le premier adjoint était également de cet avis, et vu son influence sur le conseil municipal, l'idée n'a pas abouti.

Mais si on refuse l'idée de vendre nos terres au Conservatoire du Littoral pour les protéger, cela suppose que la municipalité se saisisse plus énergiquement de la protection des sites menacés de l'île nord. Des mesures ont été prises, ce n'est pas

contestable. La municipalité met en avant l'interdiction des vélos, notamment, près du phare du Pann. C'est bien ; mais quid de la remise en état du chemin qui y conduit et de la réparation du passe-pied ? Quid du piétinement de la lande (ce n'est pas le seul fait des vélos) ? Quid des chemins côtiers ? Quid de la canalisation du flux touristique.... On pourrait allonger la liste encore longtemps (Nous reviendrons sur plusieurs de ces sujets dans un prochain numéro).

La seule limitation des vélos est largement insuffisante pour assurer une protection efficace de notre environnement. Il faut le dire clairement.

Mais la protection de notre environnement passe aussi par la gestion des déchets. Les déchets des touristes certainement mais aussi et surtout la gestion de nos ordures ménagères. Aujourd'hui notre système est obsolète, dangereux et polluant comme nous le démontre notre article et surtout l'interview d'un ancien premier adjoint. Il faut le remplacer et rapidement.

De même la municipalité ne gère pas les déchets verts. Il en résulte une anarchie complète dans ce domaine. Sur ce sujet un autre article montre l'importance de ce problème et la municipalité ne brille pas par son activisme dans ce domaine.

Enfin nous parlons aussi des sanitaires publics qui, sur Bréhat, sont dans un état déplorable et insuffisants en été.

Comme on le voit nous sommes loin, bien loin de l'avant-gardisme de nos anciens. Nous devons agir individuellement et collectivement.

Mais agissons plus fermement!!!

Outre l'environnement, nous vous proposerons deux réflexions qui sont importantes en matière de santé. L'une concerne la télémedecine. C'est une technique qui consiste à faire soigner un patient par un médecin qui se trouve dans un autre endroit par l'intermédiaire de moyens de communication audiovisuels. Cette technique arrive à Bréhat et c'est heureux.

L'autre réflexion concerne les soins à domicile. C'est une mesure importante. Elle peut toucher tout les liens jeunes ou vieux et permet de limiter les déplacements dans le monde hospitalier continental. Il faut impérativement la soutenir et la développer dans notre commune.

Pour terminer je voudrais remercier tous ceux qui nous ont encouragé lors de la distribution du numéro 1 de votre journal, tous ceux qui, par leur contribution, petite ou grande, financière ou en nature, nous permettent de vous proposer le numéro 2.

Le prochain numéro, le numéro 3, est prévu pour **le mois de juin 2017**. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture.



Cela se murmure

Notre POS disparaît

Notre POS, plan d'occupation des sols, le document qui régit l'utilisation du sol, va disparaître.

Comme nous n'avons pas encore adopté le nouveau document, le plan local d'urbanisme, le PLU, (dont l'adoption est prévu pour 2018, semble-t-il) la loi prévoit que notre POS doit mourir. La date du décès est prévue le 26 mars 2017, c'est le code de l'urbanisme qui le dit.

Vous me direz, cela change quoi ? Eh bien pas mal de choses.

C'est le RNU, le règlement national d'urbanisme, (il se trouve dans le code de l'urbanisme) qui va s'appliquer. Il est plus restrictif que notre feu POS dont les dispositions ne sont plus applicables. C'est le préfet et non plus le maire qui prendra la décision sur vos demandes (permis de construire ou déclaration de travaux). Le maire continue à signer mais c'est sur délégation du préfet.

Si on vous dit que cela ne change rien, moi je n'en suis pas si sûr....

A tout hasard, il vaut mieux déposer les dossiers avant la date fatidique, on ne sait jamais !!!

HS

La gestion des ordures ménagères : Un système en fin de vie

Par Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

La presse qui est utilisée pour mettre nos ordures ménagères en balles est un système qui est obsolète, devenu polluant et s'avère dangereux pour les agents qui l'utilisent. Il faut la changer rapidement !!!

Le magazine « La vie » publie tous les ans un palmarès de l'écologie en France qui classe, en matière d'écologie, chaque département en fonction de toute une série de critères environnementaux. Il fait également des classements thématiques. Les côtes d'Armor sont classées, dans le palmarès 2016 pour le traitement des ordures, notamment ménagères, premier ex aequo avec la Sarthe. Ben voilà une bonne nouvelle. Mais cette bonne nouvelle n'est certainement pas due au traitement des déchets existant à Bréhat.

Car la gestion de nos ordures ménagères est plus que problématique. La situation actuelle résulte sûrement de son histoire mais aussi d'un manque cruel de volonté municipale en la matière.

Reprenons l'histoire.

En 2002 nos ordures ménagères étaient brûlées dans un incinérateur à ciel ouvert. Ce système était contraire à la réglementation. Cette année là, le préfet a mis la commune en demeure de cesser d'utiliser cette technique pour la remplacer par autre chose. En juillet le préfet a mis clairement la commune au pied du mur, l'incinération devait avoir cessé à l'été 2003. Le choix fut fait, lors du conseil municipal d'août 2002, de mettre en place un système de balles stockées et expédiées sur le continent à un rythme régulier pour assurer leur traitement. Mais le choix fut âprement discuté, car l'opposition de l'époque souhaitait un système à flux tendu sans stockage. Le conseil municipal décida d'installer la presse sur le même site, dans l'ile nord, que l'incinérateur. Malgré les délais légaux liés aux différentes procédures administratives, il fallait faire vite. Grace à la ténacité du maire de l'époque (Yvon Collin), qui a trouvé une presse d'occasion, le pari fut tenu. Par un arrêté du 16 janvier 2003 le préfet a autorisé la commune à exploiter la presse (dit centre de transfert des ordures ménagères) et,



pendant l'été 2003, les ordures ménagères furent mises en balles et envoyées sur le continent.

Aujourd'hui, pourtant, ce système a mal vieilli. C'est un système obsolète, polluant et dangereux.

C'est **un système obsolète**. Il souffre d'un manque d'entretien du fait de l'exiguïté des locaux (la presse est trop grande pour le bâtiment) ce qui empêche de faire un entretien complet. La complexité de la machine est également un frein. De plus la machine est surdimensionnée par rapport à nos besoins. La vétusté de l'ensemble doit être signalée. (Voir l'interview de Jean-Pierre Bocher, ancien premier adjoint). Tout cela en fait un système en fin de vie qu'il faut impérativement remplacer. D'ailleurs par un arrêté du 23 août 2013 le préfet a mis la commune en demeure de respecter la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. (Réglementation qui s'applique à notre presse)

C'est aussi **un système polluant** car il dégage des jus, appelés lixiviat. Ces jus résultent, d'une part, du pressage et, d'autre part, du stockage des déchets qui fermentent ; l'odeur est infernale en été.

Or ces lixiviats ne sont récupérés qu'à environ 75% pour être traité sur le continent. Le reste part dans la nature.

C'est un **système dangereux** car les agents qui travaillent sur ce site évoluent dans un environnement périlleux. Nous ne parlons même pas de l'aspect psychologique d'un tel travail mais surtout des risques électriques, de chute et d'accident divers auxquels ils sont confrontés. Le bâtiment est en très mauvais état et les conditions de travail sont difficiles. Les normes du code du travail, qui s'appliquent à ce genre d'activité, sont totalement ignorées. Ainsi, par exemple, la ventilation n'est absolument pas adaptée à cette activité, les sanitaires sont juste insalubres.

Ce constat n'est, pourtant, pas récent. Il a déjà été fait par Jean-Pierre Bocher sous le précédent mandat. L'arrêté du préfet de 2013 le prouve.

Rien pourtant n'a vraiment changé.

Il est vrai que quelques efforts ont été faits. Il faut saluer sur ce point le travail du responsable des équipes qui arrive, en organisant le mieux possible le travail, à, au moins, limiter les risques pour nos agents. Aujourd'hui il n'y a pas d'autre option que de changer la presse. Il faut trouver une solution qui soit, enfin, durable.

Quelle solution peut-on adopter ?

Il faut, tout d'abord, intégrer le fait qu'il n'est pas possible de traiter les déchets sur place. Vu les normes en vigueur, le coût en serait prohibitif. La seule possibilité est donc le transport des déchets sur le continent pour assurer leur traitement.

Ensuite, on ne peut oublier que la gestion de nos ordures ménagères est liée au transport terrestre et maritime des balles. A l'heure actuelle le processus est plus que fragile. C'est la barge qui assure le transport sur mer et les agents communaux qui assument le transport sur terre. Or le transport sera conditionné par le système de mise en balles ou de conteneurs qui sera choisi. Des systèmes performants existent mais il faudra prévoir le transport adéquat.

Enfin, il faut réfléchir à d'autres systèmes comme le recours à des conteneurs dédiés qui auront l'avantage d'être étanches. (Système adopté à Batz, nous y reviendrons)

La réflexion doit aussi intégrer le site de mise en balles ou en conteneurs. Le site actuel est-il le bon ? Ne vaudrait-il pas mieux le transférer à Chicago ? Cela éviterait le transport terrestre puisque nous sommes en bord de mer, mais poserait des problèmes vu l'histoire de ce lieu (voir l'interview de Jean-Pierre Bocher). Comme on le voit des solutions existent,

Mais ce qui pose vraiment problème dans cette affaire c'est l'absence de projet de la municipalité. Rien. Si ce n'est quelques réflexions peu élaborées.

(La commission environnement a peut être un projet mais comme il est secret, pour nous, il ne compte pas) Depuis le début de ce mandat, presque trois ans maintenant, à chaque budget une ligne budgétaire d'investissement pour les ordures ménagères a été prévue, en 2014, 2015 et 2016. Et pourtant rien n'est fait pour la presse ou si peu.

Ce qui est certain c'est que lors de la discussion budgétaire pour l'année 2017, si la municipalité ne nous présente pas un projet a minima abouti de remplacement de la presse, nous, l'opposition, voterons contre le budget des ordures ménagères.

Quelques photos pour se rendre compte

(Vous trouverez d'autres photos sur www.brehatmurmure.bzh)

Toutes les photos publiées dans ce journal et sur notre site internet ont été réalisées par Danouchka Prigent et Henri Simon, sans l'aide ni l'autorisation des agents communaux. Nous tenions à préciser ce point



Une balle..., on fait ce qu'on peut !



Au secours, c'est de l'électricité !



Vue d'ensemble de la presse

La gestion des ordures ménagères (suite)

Interview de Jean-Pierre Bocher

Bréhat Murmure : Bonjour Jean Pierre Bocher ; tu as été premier adjoint à la municipalité de 2008 à l'été 2013, date de ta démission. Pendant ton mandat tu t'es beaucoup occupé de la presse à ordures ménagères. Cette presse pose aujourd'hui des problèmes. Ces difficultés tu les avais déjà évoquées à l'époque. Quels sont les problèmes de la presse ? Depuis combien de temps durent-ils ?

Jean Pierre Bocher : L'ensemble du site est vétuste. Le bâtiment devrait être refait.

De la même façon tout ce qui relève du système électrique et de l'automatisme pose problème. L'humidité, l'air marin rend l'appareillage très dégradé.

Pour la presse proprement dite des éléments sont très anciens, comme le grappin qui est antérieur à la presse. Elle est également dégradée du fait de l'absence de maintenance préventive.

Le système d'exploitation est mal adapté par ce principe de compactage : production de LIXIVIAT (jus de pressage) augmentée en grande partie par le non traitement au « fil de l'eau » et par le stockage de plusieurs jours avant pressage des ordures ménagères (décomposition).

POINTS SENSIBLES : L'automatisme, le cerclage et le filmage.

BM : Cette presse faut il la réparer ou la remplacer ?

JPB : Il faut la remplacer. A l'origine, elle a été acquise pour remplacer l'incinérateur. Le Préfet faisait pression pour que cette installation d'incinération soit remplacée. Cette presse est une machine d'occasion qui a été rénoverée et qui est aujourd'hui vétuste, par défaut d'entretien, de maintenance préventive, de l'environnement et de l'usure du matériel.

BM : Existe-t-il des systèmes plus efficaces ?

JPB : Oui : l'actuel est mal adapté pour le pressage des ordures ménagères quand on le compare au principe en service (roller) sur trois îles du Finistère (Sein, Molène, Ouessant). Il s'agit de système type FLEXUS – BALASYSTEM.



Mais il en existe sans doute bien d'autres sur le marché actuellement.

BM : Penses-tu que le site est adapté pour assurer dans de bonnes conditions la gestion des ordures ménagères, sachant que de toute façon le bâtiment doit être totalement réhabilité et que son éloignement pose des problèmes de transport ?

JPB : Oui : le site me paraît parfaitement adapté au traitement des ordures ménagères. Ce genre d'opération doit être isolé, c'est-à-dire le plus loin possible des habitations et être le plus discret possible pour l'intégration dans notre environnement

BM : Que penses-tu de l'utilisation du site de Chicago avec un nouveau système de traitement ?

JPB : Dans le contexte actuel cela me paraît très problématique. Il est en zone assez urbanisée. Et surtout l'état du sous-sol est préoccupant. Dans ce sous-sol ont été enfouis, pendant des décennies, des déchets divers, dont certains sûrement dangereux. Une solution serait d'abord de dépolluer le site, ce qui s'avérerait certainement très coûteux. Le terrasser, ensuite, à un niveau supérieur au marnage maximum. Et enfin, construire un bâtiment semi-enterré pour la nouvelle presse et le stockage des balles.

Quel avenir pour nos déchets verts?

Par Yann-Hervé De Roeck

Pour éviter les solutions individuelles parfois polluantes pour le traitement des déchets verts, il faut définir une approche collective et municipale.

Ashes to ashes and dust to dust... (de la cendre à la cendre et de la poussière à la poussière) Après tout, rien de plus naturel : Bréhat, très fertile, “tout y pousse!”, produit une biomasse abondante, fleurie, superbe. Il n’y a pas de jardin public mais pour ce qui n’appartient pas aux landes, au bois du Goareva et aux parcelles agricoles, l’ensemble des propriétés est souvent vanté comme un très vaste parc, qui fait l’admiration des touristes et notre fierté. L’entretien de ces jardins fait appel aux bras de leurs propriétaires et génère également une activité économique très importante. Sur les 300 hectares de la surface de l’île, on peut estimer que les espaces entretenus en parcelles tondues, fleuries, taillées, etc. en constituent la moitié, voire davantage en intégrant les zones publiques entretenues par la commune. Fort bien, nul besoin de trouée verte en notre île ! Mais que fait-on des déchets verts générés ?

Avant de répondre, le petit calcul suivant reprend les chiffres issus d’une audition au Sénat, consacrée à la biomasse. En moyenne, à l’hectare, ce sont 10 tonnes de matière sèche, soit 30 tonnes humidité comprise, que produisent nos pelouses, nos potagers, mais également nos haies et nos arbres, lesquels croissent sans cesse comme le montrent les comparaisons entre cartes postales du début du 20^{ème} siècle et paysages actuels...

Les points de vue sur l’archipel pâtiennent sans doute du fait que nul n’a l’ambition de « récolter » cette biomasse avec un bilan annuel nul ! Par conséquent on peut évaluer, au mieux, aux 2/3 l’effort de taille et de coupe, soit 20 tonnes de matière végétale humide à traiter par hectare. Ce chiffre peut paraître phénoménal, mais cela ne représente que 5 ou 6 m³ (avant tassement, au moment de la mise en tas) pour un terrain de 1000m². Une petite vérification mentale qui persuadera tout un chacun que ces calculs ne sont pas délirants. Donc, en reconnaissant que cette estimation mérite d’être affinée, avec un seul chiffre significatif pour ne donner que l’ordre de grandeur, ce sont environ 4 000 tonnes de déchets verts à traiter par an.



Un exemple de dépôt parmi tant d’autres



Echantillonnage sédimentaire de la campagne Rebent 2004 sur l’estran bréhatin (site REBENT, <http://www.rebent.org>)

Or que faisons-nous aujourd’hui sur Bréhat, en absence de solution communale puisque la déchetterie n’a pas de compartiment déchets verts, et qu’il n’y a en conséquence pas de collecte ? Trois solutions :

La plus vertueuse consiste à entretenir (ou à faire entretenir, ce qui est tout aussi louable) un **compost** dans son propre terrain. Cela suppose de disposer d’un endroit dédié (le compostage ne produit pas de mauvaises odeurs), d’un broyeur (en encourageant le partage, mais aussi l’investissement par les professionnels), mais aussi d’un peu d’attention car un broyeur individuel ne supporte pas la terre et il faut donc traiter indépendamment les racines et les mauvaises herbes arrachées... Ensuite, la fertilité du jardin bénéficie de l’usage de ce compost.

Le **brûlage** : si l'odeur des feux d'herbes a de tous temps marqué le souvenir olfactif de quiconque a la chance de passer la nuit à Bréhat, on ne peut aujourd'hui ignorer que cette commodité constitue une véritable pollution aux particules fines et produit, du fait d'une combustion à basses températures, des gaz à effets de serre bien plus pénalisants que le CO₂. Une directive européenne de 2008 interdit cette pratique pour les jardins privés. La transcription en droit français par une circulaire de 2011 a prévu que le Préfet peut réglementer l'usage du feu sur son département en prenant des dérogations. Au plan communal, cette tolérance est appliquée, en n'interdisant les feux qu'aux heures de fréquentation touristique en saison estivale. Bien que disposant d'un broyeur, l'auteur de cet article avoue également user de cette libéralité.

Le **rejet dans les falaises** : est-ce préférable à vider sa brouette sur des parcelles imaginées à l'abandon mais qui finalement appartiennent forcément à quelqu'un ? Toujours est-il que nos grèves sont souvent affectées par cette pratique qui ne contribue pas, contrairement à des idées reçues, à la protection du trait de côte. Outre l'aspect inesthétique d'observer ainsi « l'envers du décor » des propriétés de bord de mer, il faut prendre en compte le véritable impact environnemental de cette biomasse aboutissant systématiquement à la mer : en effet, les linéaires côtiers ne reçoivent pas naturellement de tels apports de matières végétales (exceptés les marais côtiers tels ceux du nord-ouest de l'île). Leur décomposition conduit à une anoxie (manque d'oxygène) des vases et leur donne une couleur noire ou rouge visible lorsqu'on y porte un coup de bêche. L'impact négatif sur la production et la qualité de la flore et la faune benthique, important, a été observé par le réseau

national REBENT de suivi des estrans. (Voir photo la photo dans la page précédente)

Dès lors, en constatant que le compostage/broyage individuel ne peut pas être imposé aux particuliers, et difficilement aux professionnels, quelle solution apporter ?

La solution est très certainement un investissement communal sur une nouvelle activité de la déchetterie, avec l'achat d'un broyeur. Son usage et la gestion du compostage entraînera très certainement la création, a minima, d'un emploi dédié. Quel coût ? Un équipement « industriel » de base est calibré à une dizaine de milliers de m³ par an de déchets bruts, ce qui correspond à la production estimée. Des subventions de l'agence de l'eau (en charge également des eaux côtières, donc celles affectées par les rejets en falaise), de l'ADEME (très attentive à la qualité de l'air), de la Région (désormais en charge de la politique des déchets) peuvent très clairement être obtenues pour la phase d'investissement. En ce qui concerne l'exploitation, une part du surcoût peut être couverte par la vente du compost, quoique l'apport volontaire jusqu'à la déchetterie pourrait se voir récompensé par la distribution gratuite de compost. Car la question de la collecte doit également être envisagée avec lucidité : en créant des points de collecte par hameau, avec des surfaces dédiées, bien délimitées, sur les parcelles communales présentes sur la plupart des tertres. Le ramassage depuis ces lieux pourrait être reporté hors saison touristique, comme le transport des balles de déchets ménagers. Le tout accompagné d'un discours clair sur l'importance de cette démarche, faisant appel au civisme afin qu'il ne s'agisse que de déchets verts. Notre île, notre archipel, méritent bien cet effort : à notre échelle, avec une production naturelle et donc « facile » à traiter, quel bel exemple concret d'économie circulaire !

Cela se murmure

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2016, nous avons discuté de la proposition du syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets, (SMITRED) dont la vocation est la gestion des déchets de l'ouest du département des Côtes-d'Armor, de signer une charte des déchetteries communales. Cette charte expose les engagements des communes pour la gestion de ses déchets. Une partie est consacrée à la gestion des déchets verts. L'opposition a donc estimé que, notre commune ne gérant pas ces déchets, il était impossible de s'engager sur ce point donc de signer cette charte. La majorité a estimé qu'il fallait quand même la signer car la commune avait des projets en la matière. J'ai demandé lesquels ?

Réponse : « *Tu ne fais pas partie de la commission environnement !* » (sic). Donc je ne saurai pas ; comme l'ensemble des habitants de notre commune qui ne sont, bien entendu, pas membres de cette commission. Manifestement le culte du secret est une façon de gérer notre commune. Ce n'est pas ma conception !!!!

HS

Des sanitaires publics insuffisants à Bréhat en été

Par François Yves Le Thomas et PHIL

Il n'y a pas assez de toilettes publiques sur notre commune pendant la saison touristique en été. Il est temps d'en construire, quitte à en installer des provisoires pendant la période estivale.

Imaginez.....imaginez une petite île paradisiaque où fleurissent aconitums, echiums, agapanthes et autres géraniums, une petite île où persil sauvage et mâche tapissent tendrement les murs et les sentiers étroits les bourdons eux virevoltent de l'arum d'Éthiopie aux fushias, se prélassent au cœur du doux orangé de la fleur d'eucalyptus.

Quelle fragrance, quelle flaveur ! Ah ce doux parfum d'iode et d'exotisme !

« Mais ... !! ça sent la merde ! » me dit mon père.

En effet, et c'est un fait avéré car fleurissent aussi à l'ombre de nos vertes fougères quelques milliers de petites protubérances douteuses et malodorantes issues de la flore intestinale de nos chers visiteurs estivaux. Car il ne faut pas se mentir, acculé par une envie pressante, le touriste n'a qu'une seule issue : Chier dans la nature !

De la chaise de Renan à la cale Schmitt, du paon au moulin du nord ; du Birlot à la cale du Goaréva se développe un pernicieux ennemi. L'étron cosmopolite. Ce dernier, élégamment escorté de ses origamis allant du rose tendre au blanc éclatant oblige à regarder où l'on met les pieds au détriment de la découverte des splendeurs improbables du site. Que raconterai-je à d'attentifs amoureux de la nature lorsque je leur conterai ma petite intrusion en ce doux paradis ? (-va voir sur internet, ils ont fait de belles photos !!!)

L'exploitation du tourisme demande-t-elle que l'on oublie la décence, le respect que l'on doit à ce petit bout de terre qui nous porte ? Le botaniste curieux s'attardera-t-il sur les diverses compositions du nouvel envahisseur ? L'échantillon présent est-il plutôt choucroute ou paella, hamburger ou foie gras poêlé ? Que fait-on des principes généraux du droit de l'environnement ? Où se les met-on si j'ose dire (oui, j'ose).

Michel Barnier, né à la Tranche ne s'est pas, lui, mis la tête dans le sable en proposant une loi sous le gouvernement Fillon (n'y voyez pas de rapport). Les principes d'action préventives, de précaution, de participation ou de pollueur-payeur n'ont pas été adoptés pour faire joli ou justifier un marocain (j'avais oublié le couscous). John Harrington n'est pas venu au monde pour rien. Il en d'outre manche



*Seul « monument au nord » dédié auxétrons cosmopolites
Il ne fait pas envie !!!!*

il inventa la chasse d'eau au 16^{ème} siècle.

Si d'aventure on rapproche la clairvoyance de Barnier et le génie d'Harrington, on obtient la solution. Le principe de précaution nous laisse présager l'avenir sanitaire de notre patrimoine et engendre ses petits frères, les principes d'action préventive et de participation. Ceux-ci qui en apparence n'ont toujours pas grandi sur la commune de Bréhat, devraient pourtant nous pousser à instaurer une signalétique sanitaire adéquate. Tout cela pour nous ramener à ce monsieur Harrington et sa fameuse invention : **Les TOILETTES !**

D'aucuns diront que la construction d'édifices spécialisés voués à notre problème ne serait pas d'une élégance notoire. Qu'ils se rassurent on arrive bien à cacher sa honte. Je crois qu'avec quelque imagination, l'adaptation à l'environnement de sanitaires implantés ponctuellement et temporairement peut très bien se réaliser. Car qui pour finir, incarne le pollueur-payeur ? Le touriste et sa corne d'abondance ?

Nous sommes tous responsables. Le pouvoir public n'a que le pouvoir qu'on lui prête. Une population déterminée à faire évoluer ce « prêt », cette caution décisionnelle décide de son avenir, et justement parlons d'avenir, septembre 2017 sera la fête de beaucoup d'iliens. Espérons donc que la logique de la digestion ne soit pas aussi problématique qu'un plan de table de sommités.

Bréhat est belle, elle n'a pas besoin de maquillage. Arrêtons de constater et assumons ce que l'on aime.

Bréhat à l'ère de la télémédecine.

Par Gaby Cojean-Prigent et Corinne Labuisquière

La télémédecine permettra de faire des examens à distance afin d'éviter aux habitants de Bréhat de se rendre sur le continent.

On nous dit souvent : « Vous devez vous ennuyer sur l'île en hiver. » ou encore : « C'est pas trop d'êt la vie sur l'île hors saison ? ». Toutes ces remarques ont le don de m'agacer, car l'hiver c'est, pour moi, le meilleur moment pour profiter de Bréhat.

En lisant cet article vous comprendrez qu'on a de quoi s'occuper en hiver et que l'avenir de Bréhat ne se joue pas qu'en juillet et août. Il existe un réel noyau d'habitants sur Bréhat toute l'année qui travaille à améliorer les services et donc la qualité de vie sur la commune.

Comme vous pourrez le découvrir en lisant cet article, la télémédecine est le premier pas de cette réflexion sur « le mieux vivre à Bréhat ».

GCP

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance qui utilise les technologies de l'information et de la communication.

Elle permet d'améliorer l'accès à des soins de qualité en tout point du territoire. L'île de Bréhat a été choisie par l'Agence Régionale de Santé pour bénéficier de la télémédecine dans le cadre d'un projet au bénéfice des territoires insulaires, afin de remédier aux difficultés de déplacements pour une consultation sur le continent.

Installé en avril 2016 dans les locaux de L'EHPAD KreizAr Mor, un matériel très performant de télémédecine, dont une caméra mobile équipée d'un objectif spécifique à la dermatologie, permet actuellement deux types

De consultations à distance :

- dans le domaine des plaies et cicatrisations en lien avec le service expert du Centre Hospitalier de Paimpol,
- en dermatologie, par des téléconsultations avec le Dr Pennors-Quéré, dermatologue exerçant sur Paimpol.

Ces consultations sont utilisées pour les résidents de l'EHP AD.

Cependant, une réflexion est actuellement en cours autour de la santé sur les territoires insulaires des îles du Ponant et un Contrat Local de Santé a été signé en octobre 2016 par les responsables politiques et sanitaires.

La réflexion porte, entre autres, sur l'amélioration de l'accès de tous au réseau de,



Exemple d'un examen d'un grain de beauté envoyé sur un écran d'ordinateur qui peut se trouver à l'autre bout du continent

santé. C'est pourquoi des démarches sont effectuées par le Dr Trimaille, médecin de l'île auprès des responsables sanitaires locaux (CH Paimpol) et régionaux (ARS) afin d'optimiser le matériel de télémédecine installé, en ouvrant l'accès à l'ensemble de la population bréhatine, et en enrichissant les possibilités d'accès à d'autres spécialités (cardiologie, diabétologie, psychiatrie).

De plus, le Directeur du Centre Hospitalier de Paimpol dont dépend l'EHPAD a donné son accord pour l'ouverture de l'établissement à la population, en permettant à des professionnels tels kinésithérapeutes ou pédicures d'utiliser l'EHPAD comme maison de santé. Ainsi, après aménagement d'un espace dédié, la population bréhatine pourra se rendre sur l'EHPAD et éviter des déplacements contraignants pour bénéficier de ces services.

Les soins à domicile, Un enjeu d'avenir

Par Juliette Tenaglia

**Les soins à domicile posent un vrai problème à Bréhat.
Le contrat local de santé apportera peut être une solution**

Un petit paragraphe sur un sujet qui nous concerne tous : les soins à domicile.

Une prestation dont tout le monde peut avoir besoin à un moment donné.

Ayant été confrontée au problème pour un membre de ma famille, je sais que les démarches sont longues et difficiles pour un piètre résultat : Seulement 3 toilettes par semaine. A Bréhat on ne se lave que trois jours sur sept pourrait on croire.

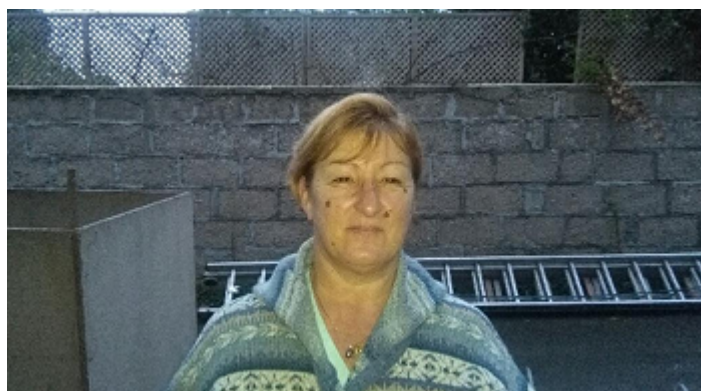
Mon métier d'aide soignante étant de répondre aux besoins de la personne, c'est une situation inacceptable pour n'importe quel habitant de Bréhat.

J'ai fait mes démarches auprès du comité d'aide aux soins à domicile de Paimpol, du Conseil départemental de Saint Briec et de la mairie de Bréhat avec toujours la même réponse : compliqué et le coût est important !!!

On m'a aussi fait comprendre qu'il n'y avait pas assez de demande. Mais la population est dans un système de débrouille puisque de toute façon elle n'obtient pas satisfaction.

Or, pour les personnes en activité, il est extrêmement compliqué de subvenir aux besoins d'un proche qui est dans le besoin de soins.

Aujourd'hui une chance s'offre à nous : le contrat



local de santé. Basé sur l'équité entre les îliens et les continentaux, nous devrions bientôt pouvoir bénéficier de cette prestation plus facilement. D'autres possibilités s'offrent également à nous.

Bien sûr ce ne sera pas le personnel de la maison de retraite qui pourra assurer cette prestation. Il faudra trouver d'autres institutions.

Mais ce contrat local de santé suscite beaucoup d'espoir et nous en attendons vraiment un changement pour notre situation.

Nous reviendrons sur le plan local de santé dans un prochain numéro de Bréhat murmure.

Cela se murmure

Enfin un progrès !

Le conseil municipal du 10 décembre 2016, a discuté et approuvé la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'association : « comité d'aide et de soins à domicile » (CASD) de Paimpol. Le personnel de l'association intervient en tant qu'auxiliaire de vie sociale pour les habitants de Bréhat. Par cette convention la commune prend en charge les frais de vedette pour venir sur l'île et la charge salariale correspondant aux déplacements de ces personnels. En effet l'intervention de ce personnel suppose de longs déplacements pour eux, qui sont payés comme du temps de travail par l'association.

Du coup les habitants ne paieront que les prestations normales du CASD sans tenir compte des frais de déplacement. Cela réduit considérablement les coûts pour eux.

Cette convention est rétroactive et remonte au 1^{er} octobre 2014. Malheureusement elle n'est valable que jusqu'au 1^{er} juillet 2017. Nous espérons qu'elle sera reconduite. L'opposition sera attentive à cela.

Notre portrait

Charlotte et Josselin

Ils sont arrivés il y à peine un an. Charlotte et Josselin Pilon ne sont pas bréhatins mais bretons. Leur petit Léo, lui, est né en Nouvelle Calédonie pendant leur périple de deux ans dans cette grande île. Finalement ils souhaitaient se rapprocher de leur famille en Bretagne. Leur goût pour les îles les a poussés à rechercher du travail sur une île bretonne. En tant qu'infirmier, le CV de Josselin a intéressé la maison de retraite de Bréhat qui l'a engagé. Charlotte, infirmière aussi, est pompier volontaire. Cette qualité commune et leur volonté de s'engager pour les autres les a bien aidés car le maire, en en tenant compte, leur a fourni un logement communal. Pour l'instant, l'histoire est belle. Mais les choses se gâtent un



peu. Si Josselin travaille à la maison de retraite, Charlotte aurait aimé exercer son activité d'infirmière sur notre île. Mais les choses sont compliquées. Il est extrêmement difficile et onéreux d'ouvrir un cabinet d'infirmière libérale sans une volonté municipale affirmée en soutien. C'est dommage car d'autres îles bretonnes seraient intéressées par leur service. Si elle ne trouve pas de travail, il n'est pas impossible qu'ils se laissent tenter. Bréhat y perdrait, c'est sûr !

oooooooooooo

La photo qui murmure



Cette photo est soumise à votre sagacité. Qu'évoque-t-elle pour vous ? A-t-elle un sens pour vous ? Faites nous part de vos remarques.

Vos murmures

Les avis exprimés n'engagent que leur auteur.

En réaction à notre article concernant l'installation des barrières autour du Bourg publié dans le numéro 1

BORIS GOIREMBERG

Chère opposition,

Voici une note pour la discussion des barrières. J'ai refondu mes trois ou quatre notes précédentes; coupé le côté lutte des classes, résidences secondaires... qui pouvait se montrer contre-productif, voire illuminé, et synthétisé le tout dans le cadre général de la circulation dans l'île. Je ne propose pas de remède à ces difficultés de circulation, elles sont sui generis, la rançon du succès, partout pareil les soirs de week-end ou les allers-retours de vacances. C'est à vous, opposition constructive, de vous pencher sur la question.

oooooooo

En période chargée, la circulation dans l'île est chargée; du sud au nord, piétons, cyclistes, véhicules, se bousculent. Pourtant tous sont en droit d'être là, tous sont légitimes. Légitimement aussi, la mairie tente d'y apporter quelque ordre; sens giratoire, panneaux régulateurs, admonestations, restent sans effet notable face à cet effet de foule. Et puis, cyclistes et tracteurs en prennent trop à leur aise; on frôle l'accident. Il faut des mesures.

Alors, la mairie installe des barrières aux entrées du Bourg; de 10 h à 18 h cyclistes et tracteurs n'y accéderont plus. L'opposition, elle, désapprouve les barrières et suggère des PV. Notons que la mairie avec ses barrières se veut dissuasive alors que l'opposition avec ses PV se veut répressive. Ah?

Or, il n'y a jamais eu d'accident place du Bourg, c'est même là qu'il risque le moins d'y en avoir, contrairement au Port-Clos ou au détour d'un chemin sans visibilité. Mais faute de barrer toute l'île on barre le Bourg, ce qui est aisé mais ne règle rien, au contraire.

Le passage de tracteurs dans le Bourg n'est qu'un aspect mineur des difficultés de circulation dans l'île en période chargée. Loin d'aider à y remédier, les barrières ne font qu'entraver davantage le charroi, ceci particulièrement gênant pour les services publics et médical. Comme l'a montré la discussion, elles créent plus de difficultés qu'elles ne contribuent à en résoudre. Outre le côté sentimental et éthique.

Ces barrières sont très mal ressenties par la population; ne parlons même pas de PV entre Bréhatins. Une phrase, malheureuse, d'un article du journal en donne la clé : « ... il est bien agréable de se balader sur la place ... sans être dérangé par les tracteurs... » Or pour ceux d'ici les tracteurs ne sont pas une gêne, ils ne nous sont pas extérieurs, ils sont nous-mêmes, ils ne circulent pas pour le plaisir, nos gars travaillent, foutez-leur la paix.

A propos de la « photo qui murmure » du numéro 1

ERIC GRISON

Je vais vous murmurer mon histoire qui s'est produite le mois dernier. Il s'agit de mes parents qui sont venus me voir. Ma mère est une grande malade en fauteuil roulant et mon père est pris des genoux parce qu'il a beaucoup travaillé dans le bâtiment sans les moyens mécaniques d'aujourd'hui. Pour des raisons pratiques liées à l'accessibilité de la 1ère cale dont les heures de marée favorable se trouvaient en dehors des heures ouvrables de la Mairie, et étant donné mes fonctions sur l'île, je me devais de montrer l'exemple, c'est pourquoi je décide de commander le petit train. Ce wagon que l'on voit sur la photo a été remis à normes handicapées.

Il dispose d'une rampe d'accès pour monter les fauteuils roulants, les banquettes se rabattent et il y a un clip qui permet de fixer la ceinture de sécurité qui maintient la personne et le fauteuil c'est du moins la démonstration que j'en ai eu par son propriétaire avant que ce service ne soit mis en place. En vérité je vais vous murmurer ce qui s'est réellement passé. Le chauffeur du petit train a mis un bon bout de temps avant de déployer sa rampe télescopique qui était grippée. J'ai dû aider le chauffeur pour mettre le fauteuil roulant dans le wagon car les rampes sont trop courtes, rendant la montée du fauteuil impossible pour une personne seule. Si je n'avais pas accompagné mes parents, je me demande comment le chauffeur aurait pu monter ce fauteuil, sans doute aurait-il dû demander à un passager de l'aider. Les banquettes n'ont même pas été rabattues. La ceinture de sécurité était manquante. Je décide donc de monter à côté de ma mère pour assurer sa sécurité et de mettre les 2 freins du fauteuil roulant. Cela n'aura malheureusement pas suffi car au premier cahot j'ai dû plaquer le fauteuil de toutes mes forces sur le sol du wagon car la grande roue arrière s'est soulevée d'au moins 5 cm si ce n'est plus. Arrivé à destination j'ai dû demander au chauffeur de me donner un coup de main pour descendre le fauteuil roulant, car le degré d'inclinaison étant trop élevé du fait des rampes trop courtes cela ne permet pas de descendre le fauteuil sur ses 4 roues mais sur ses 2 roues arrière et ce n'est pas rassurant. Car on ne peut pas retenir le fauteuil seul lors de la descente. Je suis malgré tout resté calme et agréable ce qui m'a valu de ne payer que 15€ pour 3 personnes avec les bagages mais sincèrement si je devais accueillir à nouveau ma mère à Bréhat, j'aurais beaucoup d'inquiétude et je ne serai pas rassuré. C'est un bon début pour les personnes à mobilité réduite qui désirent se rendre sur l'île mais je crois que le système est à revoir car il n'est pas fonctionnel, que ce soit pour le chauffeur du petit train comme pour un handicapé.

YVES NEUMAGER

Un grand Merci pour ce premier numéro, pour cette prose éclairée et ces idées frappées au coin du bon sens. J'espère que bréhatines et bréhatins choisiront de se servir de cet outil pour communiquer sans polémique excessive et exprimeront des idées écrites qui demandent plus de réflexion et qui engagent leurs auteurs plus que les paroles...

Deux parutions papier annuelles me semblent insuffisantes, sauf si le site www.brehatmurmure.bzh devient vivant et lieu d'échanges sur l'actualité bréhatine.

Enfin, je suis personnellement contre l'anonymat qui permet à des gens masqués de tout dire sans se sentir responsables de leurs propos... On peut en voir tous les excès sur internet. D'autant que le jeu pourrait être ensuite de prêter des propos à d'autres que leurs auteurs.

Pour le fun, je vous joins 3 photos:

-- une photo de la dernière installation des Verreries dont nous sommes particulièrement fiers au Centre Commercial des 3 Fontaines à Cergy-Pontoise. (Nous sommes très loin des petits poissons exotiques des débuts...) (**Voir ci dessous à gauche**)

--une photo de l'installation du Centre Commercial Leclerc de Plérin, à côté de Saint-Brieuc.

--une photo des lustres du Ritz. (**Voir ci-dessous à droite**)

Actuellement, nous travaillons pour 3 hôtels de Luxe: au Maroc, à Megève et à Hong-Kong.

Personnellement, je serais ravi de pouvoir suivre les actualités du transporteur Alain Louail, de la Pépinière des Blasco, de la ferme maraîchère de François Le Tron et de tous ceux qui entreprennent à Bréhat, dans les commerces, dans le bâtiment, dans les jardins, sur nos chemins ou sur l'eau. Mais aussi le médecin, les pompiers et ceux qui prennent soin de nos anciens ou de nos enfants. Il y beaucoup de richesses à partager avec les bréhatins entrepreneurs... Parfois des soucis, mais aussi des victoires inconnues. Cela nous permettrait d'être fiers collectivement... et sans doute d'être moins seuls.



MURMURE HUMOUR

Les aventures imaginaires de Mme Le Turf, habitante de Bréhat

Tout est imaginaire – Enfin peut être !

C'est Dimanche, et Jean Claude, le fils de Mme Le Turf, avale sa purée avec difficulté.

- T'as pas faim, ou quoi, t'es malade ? T'es pas content avec ta Mère ?? On n'est pas bien, là, à manger tranquilles ?
- J' suis pas malade, Maman, j'ai à te dire
- Il est mauvais ton patron de Pleubian, mauvais avec toi ?? ça va pas avec les collègues ??
- Si, mais....

- Comment ça mais ? Fais donc une vraie phrase ! J'attends, moi, et ça m'amuse pas du tout. Quand je pense que je t'ai préparé ta purée comme t'aime ! Ah on n'est pas aidé avec toi ! J'ai pas de chance avec mes gars, moi qu'aime bien qu'on cause un peu !

- J'ai donné mon congé.
- Ah non, c'est pas vrai, Jean- Claude, qu'est-ce que tu nous fais là ?

Elle s'étouffe en avalant le reste de purée aux œufs

- Il y a, Maman, il y a...
- T'es comme ton père !! faut attendre !!! Fallait toujours que j'attende avec lui !!
- J'ai donné ma démission à Pleubian, voilà....

- Ta démission !!!! T'as pas fait de bêtise au moins ? et maintenant ?? T'as quoi en vue ? Tu crois que j'ai de quoi ? Et qu'est-ce qu'elles vont dire mes voisines ??

- Bréhat, Maman, Bréhat...

Soupirs, yeux au ciel...

- Et de quoi tu vas vivre ? Je vais pas t'entretenir, Jean- Claude, j'ai que la pension à ton père...
- J'ai trouvé un boulot à Bréhat.

- Alors ça, ça m'étonnerait bien!! Même Robert, le fils de ma voisine de gauche, qui était meilleur que toi aux études, il cherche, il cherche.....Mais rien, je te dis, RIEN RIEN...RIEN !!!!

- J'ai trouvé à la presse. J'ai eu la place.

Elle s'est levée; Elle marche dans la salle comme une folle.

- La presse !! T'as pensé à l'odeur ? T'as pensé que tu vas tout salir chez moi ? C'est tout ça qui se dit ici !! T'as pensé que j'allais encore te nettoyer comme un gamin ?? T'as pensé à ce qu'elles diront, mes voisines, à te voir revenir là ? Si si, tout se connaît ici; T'as pensé à moi? Moi qu'avais un beau gars bien propre sur lui. Et puis t'as pensé à l'amiante, à tout qu'est ce qu'ils en disent tous les jours à la télé ? T'as pensé que c'est dangereux ? On me l'a dit !!

Elle reprend sa respiration.

- Mais Maman, l'amiante, ça n'a rien à voir. Et puis, on a des tenues qui protègent... Et puis, la Préfecture, elle va bientôt venir voir si c'est conforme...

- T'es naïf, ou quoi ! Tu crois que la Préfecture elle s'occupe de ça! Avec tout ce qui se passe ?? les migrants, et tout ça....

- C'est sale, on m'a dit, c'est du travail dangereux, et t'es comme ton pauvre Père, tu te précipites là dedans ! Ah j'ai pas de chance avec mes hommes. Et mes voisines, t'as pensé à qu'est- ce qu'elles diront mes voisines ?

Elle s'assied, à bout de souffle...

- La presse....Mon pauvre gars.....Mon pauvre Jean Claude....Ah on n'est pas aidé....



Cela se murmure

Pour assurer l'organisation, le financement et la publication sur notre commune de votre journal, une association s'est créée : L'association « Bréhat murmure ».

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le vendredi 6 janvier 2017.

Ont été désignés comme

Président :	Danouchka Prigent
Secrétaire :	Henri Simon
Trésorier :	Gaby Cojean Prigent

Son siège social se trouve chez Danouchka (voir la dernière page)

Les Mots croisés

Par Fred

Thème : L'environnement

Horizontalement 1. Energie sous-terreine. **2.** Route nationale. - Village anglais dans le Somerset. - Fleuve coutumier des cruciverbistes. **3.** Science de la nature. **4.** On y revient périodiquement. - Pomme. **5.** En ville. - Enki en sumérien. - Union européenne outre-manche. **6.** Médecin breton, créateur du diagnostic médical auscultation. - Demi-pneu. **7.** Xénon. - Ville de Voïvodie. **8.** Musicien belge né en 1981 (prénom). - Peut être en voie de disparition. **9.** Killer Croc dans « suicide squad » (2^{ème} nom) **10.** Disulfate d'aluminium et de potassium. - Couche en péril.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Solution dans le numéro 3 et sur notre site internet

Verticalement A. Se solde généralement par un échec. **B.** Mit au sous-sol. - A son dormeur. **C.** Office du tourisme. - Pas bien large. **D.** Hydrocarbure aromatique (méthylbenzène). - 4 heures d'antan. **E.** Ecrivain chinois de la dynastie Tang. - Exaampère. **F.** Association alsacienne de géobiologie. - Ville et chef-lieu du comté de Jönköping. **G.** Roi portugais. - Otez l'eau. **H.** Liquide vital. - Négation. **I.** Peut être une adresse. - Actrice américaine ayant joué dans l'équipée du Cannonball. **J.** Bientôt à Bréhat ?

Solution du numéro 1

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	I	M	P	R	I	M	E	R	I	E
2	M	I	E			O	R			
3	P	E	R	I	O	D	I	Q	U	E
4	A	N	I	E	R		N		C	D
5	I		O	R	G	E		P	L	I
6	R	A	D	I	A	L		R	A	T
7		S	I		N	U	E	E		O
8	P		Q	U	E		D	S	T	
9	O	N	U			L	I	S	T	E
10		C	E	N	S	U	R	E		T

La particularité était dans la répétition d'un terme avec deux définitions :
« Périodique »



Nos informations

Ce journal est ouvert à tout ceux qui on envie de s'exprimer. Envoyez-nous vos contributions à :

info@brehatmurmure.bzh

Vous pouvez aussi nous écrire à :

**Bréhat murmure
chez Danouchka Prigent,
Le Bourg 22870 Ile de Bréhat**

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : **www.brehatmurmure.bzh**

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.

Veuillez formuler votre demande à **info@brehatmurmure.bzh**

Le financement de ce journal est à notre charge. Nous ne touchons aucune subvention de la mairie. Toutes vos participations financières ou matérielles, si petites soient-elles, seront les bienvenues. Les chèques sont à faire au nom de l'association « Bréhat Murmure ». MERCI